

La Gazette Pennole

MAIRIE DE PENNE
Le Bourg - 81140 PENNE
Responsable de publication :
Jean-Luc Kretz
Ont participé à ce numéro :
Commission communication
Commissions municipales

N° 6 - 1^{er} Semestre 2018 - 29 Janvier

Bulletin d'informations municipal



SOMMAIRE

Page 1

ÉDITO : Le mot du Maire

Pages 2 à 3

Information communales
Commissions

Pages 4 à 5

Informations intercommunales

Page 6

Repas scolaires & enquête

Page 7

Ordures Ménagères

Page 8

Brèves, Etat civil

Numéros utiles

Mairie

☎ : 05-63-56-31-11

Fax: 05-63-56-39-40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : <http://www.mairie-penne-tarn.fr>

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00

(lundi mardi jeudi vendredi) et

14h00-17h00 (lundi vendredi)

Fermé le mercredi et week-end

Office Tourisme : 05 63 56 36 68

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)

☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 17

ÉDITO

Le mot du Maire

Il est très douloureux de voir partir les anciens, mais très lourd de vivre la disparition de pennols jeunes, et même très jeunes.

Que pouvons-nous faire ?

Peut-être leur faire part de notre profonde amitié et leur dire ici encore que nous partageons un petit morceau de leur désarroi.

A chaque fois, c'est bien la communauté que nous formons qui est touchée et c'est aussi sur elle que nous devons compter.

Vous trouverez dans cette gazette un certain nombre d'informations.

J'aurais aimé vous parler plus précisément de notre village, des réalisations, des chantiers en projet, mais ce qui me semble actuellement l'essentiel c'est bien de ne pas perdre de vue (ce qui arrive parfois) que nous vivons dans un espace géographique et humain communément partagé, que nous aimons, et que c'est notre force.

Je vous souhaite à tous de tout cœur une très bonne année.

Bien à vous

Le Maire, Jean-Luc KRETZ

Ordre du jour des conseils municipaux du 2nd semestre 2017 (les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune):

CM 23 juin 2017 18h30 - Ordre du jour :

Délibérations :

- PLU
- Forêt communale
- Vente de terrains à Vignières
- Admissions en non-valeur (OM et AEP)
- Aménagement du Bourg : achat station
- Demande de subvention FEDER pour la salle polyvalente

Informations diverses

Questions diverses

CM 8 septembre 2017 18h30 - Ordre du jour :

Délibérations :

- Décisions modificatives des budgets eau et commune
- Modification des statuts de la 4C
- Attribution du marché fournitures du maillage
- Aménagement du Village Tranche 2
- Fermeture de la Trésorerie Cordes-Vaour
- Création d'un poste « Agent de Maîtrise »
- Exonération ou remise abonnements eau et OM
- Rapport Prix Qualité Service eau et assainissement
- Achat parcelle dans le bourg
- Adhésion au projet Grand Site de France et Grand Site Occitanie

Informations diverses

Questions diverses

CM 13 octobre 2017 18h30

Délibérations :

- Prix de location de la salle des fêtes, des tables et du plancher
- Convention occupation du domaine public
- Appel d'offre suivi archéologique (projet maillage)
- Subvention association
- Emprunt (Travaux Ste Catherine)
- Prêt relais
- Décision modificative du budget

Informations diverses

Questions diverses

11 novembre 2017 9h30 à 11h - Ordre du jour :

Délibérations :

- Prix de location de la salle des fêtes, des tables et du plancher
- Transfert de compétence à la 4C :
 - PLUi
 - politique du logement social et du cadre de vie
- Modification des statuts de la 4C (loi NOTRe)
- Appel d'offre suivi archéologique (projet maillage)
- Facturation de la TEOM aux locataires de la mairie
- Achat d'un terrain dans le Bourg
- Taxe d'aménagement
- Convention local jeunes
- Décision modificative du budget

Point sur la Communautés de Communes

Questions diverses

Maison de vie de Penne et C'Vital

La réception de fin de travaux est faite. La maison va pouvoir fonctionner d'ici quelques semaines.

Sans le partenariat qui s'est noué entre la Communauté des Communes et l'association (financement 4C de l'office de tourisme et de La Poste en rez-de-chaussée ainsi que des deux « espaces rencontre », financement maison de vie par C' Vital en haut) il n'aurait pas été possible d'envisager la restauration complète de ce bâtiment en très mauvais état.

Pour ce qui concerne l'usage du bâtiment financé par la 4C (OT + espaces rencontres), une convention a été signée il y a quelques mois entre la commune de Penne, la 4C et C'Vital. Cette convention permet à la Commune de Penne d'avoir l'usage des deux « espaces rencontres ». Elle les mettra prochainement à la disposition du club du sourire.

En contrepartie la commune a apporté un soutien financier (18 000€) à l'association pour participation aux travaux.

Par ailleurs, par cette même convention, la 4C s'est en-

gagée à apporter une subvention exceptionnelle de 16500 € à C'Vital. Celle-ci permettra de « compenser » les loyers non perçus suite aux retards accumulés des travaux.

AMENAGEMENT OFFICE DE TOURISME A PENNE			
RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
REGION	22 800,00 €	TRAVAUX	265 568,53 €
DETR	57 483,00 €		
DEPARTEMENT	57 483,00 €		
LEADER	30 000,00 €		
FCTVA	43 563,86 €		
AUTOFINANCEMENT	54 238,67 €		
TOTAL	265 568,53 €		265 568,53 €

AMENAGEMENT ESPACE RENCONTRE A PENNE			
RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
REGION	- €	TRAVAUX	107 506,27 €
DETR	23 883,00 €		
DEPARTEMENT	17 724,00 €		
LEADER	10 330,01 €		
FCTVA	17 635,33 €		
AUTOFINANCEMENT	37 933,93 €		
TOTAL	107 506,27 €		107 506,27 €

Commission Voirie - Cimetières :**Travaux régie communale :**

- Le chemin qui remonte au Château-d'eau de Belaygues ainsi qu'à l'église de Saint Pantaléon a été remis en état.
- Prochainement le chemin de la Rustète, le chemin derrière le tennis, ainsi que le chemin blanc du maquis d'Ornano à Moulis seront tous les trois remis en état.
- Vont être entrepris les travaux de réfection du mur de l'église de Saint Vergondin au cimetière.
- Les travaux de réfection du mur du cimetière à Roussergues, ainsi que le mur devant l'église avec la restauration de la grande croix devant le lavoir sont achevés.

Travaux voirie 2017 - Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Les dépenses de voirie pour la commune de Penne en 2017 s'élèvent à 28 331,28 euros hors-taxes pour les travaux suivants :

chemin de Haute-Serre et descente vers le plô
travaux de goudronnage voirie (entreprise colas) :

11 751,32 euros

curage des fossés :

8514,10 euros

préparation du chemin élagage :

4931,32 euros

chemin de la Magdeleine au Château-d'eau

Liant + Gravette à la madeleine :

3137,13 euros

PLU / PLUI / SCoT

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Penne, tel qu'il a été voté le 23 juin dernier par le Conseil Municipal, a reçu au dernier trimestre 2017 un avis défavorable du Préfet, à la suite de remarques rédigées par plusieurs services de l'Etat et autres partenaires publics. Les éléments principaux justifiant l'avis défavorable sont les suivants :

- besoins surdimensionnés en foncier et en bâtiments susceptibles de changer de destination (*on nous demande par exemple de passer de 9 hameaux constructibles en plus du bourg, à 4 ; ou encore de 8,5 ha constructibles à 6 ha*) ;
- trop de zones que nous voudrions construire seraient mal desservies par les réseaux ;
- diagnostic agricole insuffisant ;
- besoins d'éléments complémentaires concernant l'étude environnementale ;
- écarts entre des éléments du PLU et le Projet d'Aménagement de Développement Durable validé en 2012.

En déposant notre dossier devant les Partenaires Publics nous savions que plusieurs de leurs réactions ne seraient pas favorables. Néanmoins nous avons pensé intéressant d'obtenir de leur part des éléments écrits, précis, car les nombreux échanges oraux que nous avons eu jusque-là avec eux n'avaient pas permis de clarifier suffisamment les choses. Notre objectif était de nous mettre en situation de pouvoir modifier la version de notre projet, après négociation sur une base claire.

Mais nous ne savions pas à l'époque que la Communauté de Communes (4C) revendiquerait au 1^{er} janvier 2018, en s'appuyant sur la loi ALUR, un transfert des compétences PLU sous la forme d'un PLU Intercommunal, compétence devenue obligatoire depuis.

Le Conseil Municipal de Penne a voté le 11/11/2017 ce transfert de compétence par 9 voix pour, 4 contre, une abstention... Et le PLUI devrait être prochainement lancé par la Communauté de Communes.

Parallèlement la poursuite de notre PLU n'est pas impossible ; mais cela engendrerait des coûts importants d'études complémentaires, à la charge de la commune, sans certitude de validation du projet par l'Etat.

La première phase du PLUI devrait être celle de la mise en place d'un mécanisme de concertation entre communes et avec la population, de la désignation (voire du recrutement) d'une personne compétente pour assurer l'ingénierie du projet, de la rédaction d'un cahier des charges en vue du choix d'un cabinet d'études pour accompagner la démarche. Pendant la période d'élaboration du PLUI (3 ans minimum) les avis en matière d'urbanisme devraient dépendre (faute de PLU) de la règle de constructibilité limitée propre au Règlement National d'Urbanisme ; mais pendant cette phase de transition un accord devrait être négocié par la 4C avec la Direction Départementale des Territoires (voire avec le Préfet) pour un assouplissement des modalités de fonctionnement en matière d'urbanisme (néanmoins, seules les zones jouxtant les secteurs urbanisés bien desservis par les réseaux devraient être concernées).

Il appartiendra aux représentants de notre commune à la 4C d'être vigilants à ce que le travail effectué jusqu'à ce jour sur le PLU de Penne soit pris en compte ; qu'ils soient vigilants également à ce que les acquis obtenus au cours de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale concernant trois communautés de communes) soient fermement défendus dans le cadre du PLUI ; et ce quelle que soit l'éventuelle redéfinition des contours de ce SCoT. Rappelons que le SCoT en cours propose de placer Penne au rang de Pôle relais dans l'espace à dominante rurale, ce qui aurait pour incidence l'acceptation d'un réel développement démographique en phase avec nos besoins et d'un nombre de logements en phase avec cette démographie ; soit un contre poids face aux exigences de l'Administration.

Paul Doumerc

Contrats aidés et associations : bonjour la galère !

En 2015, lors de l'élaboration du contrat enfance Jeunesse avec la CAF, La Communauté des Communes avait souhaité donner un cadre, une lisibilité et une sécurité financière évolutive au cours des 4 années de validité du contrat.

Le changement de politique de l'Etat en ce qui concerne les contrats aidés et les rythmes scolaires met à mal cette démarche.

Les contrats aidés

Outre les associations conventionnées avec la 4C et la CAF (jardin d'enfants de Milhars, la Crèche La Coccinelle, Arc-en-Ciel...) bon nombre d'autres associations du territoire se retrouvent en difficulté financière et contraintes à terme de licencier des salariés pourtant essentiels au maintien des services qu'elles rendent quotidiennement à la population.

La fibre optique à Penne ... elle arrive !

Une précision sur la mise en place de la fibre optique à Penne :

Un câble fibre optique sera installé sur la route du maquis d'Ornano jusqu'au lieu-dit "la belle étoile" pour alimenter le pylône radios et télévisions en fibre afin de permettre une future exploitation de la téléphonie 4G voire 5G. Le pylône face à Penne (Garrhan) qui délivre déjà la 4G sur une partie de la commune, dont le bourg, sera alimenté par la fibre à peu près au même moment, ce qui améliorera sa desserte haut débit pour les téléphones portables.



En ce qui concerne le village, la fibre optique sera disponible au central téléphonique en face de la salle des fêtes pour desservir les nouveaux standards de débit Internet VDSL (50 Mb de débit) pour les habitants du village, du voisinage, des hameaux alentours (Saint-Paul, Amiel, Roussel, Roussergues, etc....).

Les débits (taux de transfert) à partir du central téléphonique seront de l'ordre de 20 Mb/s (méga bits par seconde) au départ, et suivant la distance entre le central et les foyers il pourra y avoir des débits moindres de 8 Mb/s au lieu des 2 Mb/s maximum actuels. Ces nouveaux débits permettront de recevoir la télévision par l'ADSL (sans paraboles) avec de meilleurs débits de téléchargement.

Pour les habitants de la Magdeleine et de Larmandel, des travaux vont être engagés au printemps 2018 pour créer un central ADSL déporté à Bruniquel et permettant de desservir les vallées qui ne disposent d'aucun service ou couverture à l'heure actuelle.

Pour les habitants de Régy, Murel, Verdeille, Courgnac, Vayrevignes, la fibre optique est déjà en place à partir du central de Cazals. Pour les habitants de Fabre, Belaygues, Aurifeuille, Vignères, Bournac, la Bôle, Grèzes et Fontblaque, il faudra attendre les travaux sur le central téléphonique de Vaour dans le courant de l'année. Serge Maffre

**SECURITE ROUTIERE**

En 2016 le nombre de tués sur les routes du département était de 22 pour 132 accidents corporels. Au 1^{er} octobre le nombre de tués sur ce même réseau était déjà de 23 depuis le 1^{er} janvier 2017 : 12 automobilistes, 7 motocyclistes, 4 piétons. La vitesse, l'abus d'alcool, la prise de stupéfiants, l'utilisation de téléphone mobile, étaient les principaux facteurs de ces accidents mortels, lesquels concernaient dans 88% des cas des habitués des routes empruntées.

Certes, il appartient au Conseil Départemental d'améliorer la sécurité du réseau routier. Mais nous ne pouvons faire abstraction de nos propres responsabilités en tant qu'usagers de ce réseau. En ce début 2018 il est important que chacun de nous s'interroge.

Plus généralement, en France, le nombre d'accidents, de morts et de blessés, est reparti à la hausse depuis le plus bas atteint en 2013. Pour les associations de lutte contre la violence routière, il était urgent que les pouvoirs publics prennent des mesures. Y compris celle, applicable au 1^{er} juillet 2018, d'une réduction à 80 km/h maximum de la vitesse sur les routes secondaires à double sens, dont les deux voies ne sont pas séparées par une barrière. Ces routes hors agglomération ont en 2016 concentré 55% des accidents mortels, et les études menées laissent penser qu'y baisser la vitesse de 10 km/h permettra de sauver entre 350 et 400 vies sur un an.

Alors jouons le jeu ! D'autant que l'on nous a annoncé (et espérons qu'il en sera bien ainsi !) que le surplus des recettes perçues par l'Etat dans le cadre de cette nouvelle limitation de vitesse sera intégralement versé à un fonds d'aide aux victimes des accidents de la route.

Paul Doumerc

PS : "quand vous voyez ce petit personnage sur le bord de route de Janoye à Bancaze, le ramassage scolaire n'est pas loin" Odile

Information coûts Travaux Eglise Ste Catherine :**dépenses :** 70 732.08 TTC, soit 58 943.4 HT**recettes attendues :**

- DRAC : 25% du HT : 14 735.85€
- CD : 25 % du HT : 14735.85 € (reçu 5 865€)
- CR : 20% du HT : 11 788.68 €
- A charge de la commune sur le HT : 17 683.02 €

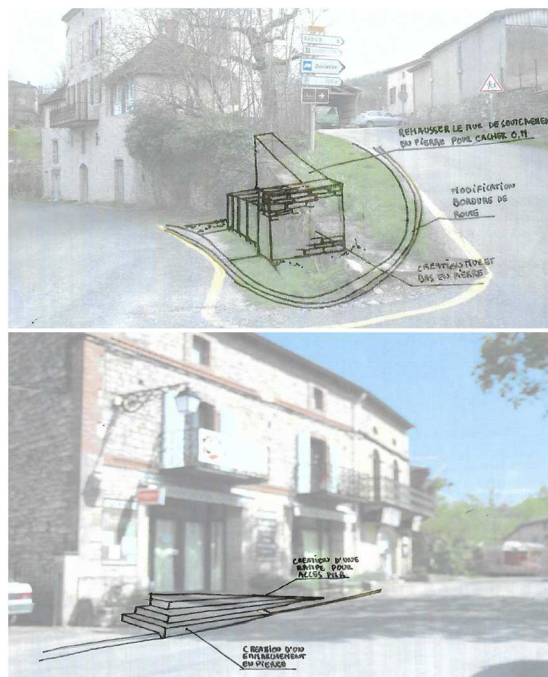
*dans 2 ans FCTVA : 16.404% du TTC : 11 602.89**A charge de la commune (reste sur TVA) : 185.79 €***Aménagement du village - Tranche 2**

Le chiffrage par procédure d'appel d'offres a permis d'estimer un montant de 92000 € HT de travaux à réaliser par les entreprises retenues, et une 2nde partie traitée en régie sans impact sur le budget.

Les travaux prioritaires à mettre en œuvre seraient :

- aménagement périmètre pompe à essence
- accès handicapés épicerie
- pergola autour des containers poubelles
- mur de soutènement à relever et à consolider
- places de parking végétalisées sous l'école et la salle des fêtes

Le conseil municipal, engagé dans ce programme pour lequel les subventions ont été accordées, souhaite avancer au plus tôt avec le soutien de la commission.

**MSAP de Les Cabannes et Vaour**

Nouveau sur le territoire deux **maisons de service au public**. Elles sont là pour faire un lien de proximité entre une grande partie des administrations et les habitants du territoire. N'hésitez pas à les contacter pour toutes vos tracasseries administratives (CAF, URSSAF, cartes grises, permis de conduire, etc.)

MSAP de Vaour communique :

A partir du 6 novembre 2017 la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire sera entièrement dématérialisée.

La préfecture d'Albi n'accueillera plus les usagers aux guichets habituels. Toutes les demandes devront être formulées par voie électronique.

Pour cela, les animatrices de la MSAP du Causse sont à votre disposition afin de vous renseigner et vous accompagner pour effectuer vos démarches.

Les horaires : Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15 - Le mercredi de 9h à 11h30

MSAP rue principale- 81 140 Vaour Tel :05 63 53 98 38

Mail : msap.vaour@gmail.com

Convention entre Famille rurale du Causse et la 4C.

Après échanges entre des élus et des représentants de l'association Famille Rurale, un engagement a été pris qui permet à l'association d'avoir, comme elle le demandait, une lisibilité sur plusieurs années sur l'aide qu'elle pouvait attendre de la 4C. L'aide de 3000 € cette année évoluera jusqu'à 4 000 € en 2020.

« Le coup de pouce Cordais »

Cette association dont le siège est à Mouziès est conventionnée avec la Banque Alimentaire du Tarn. Elle distribue toutes les 3 semaines des repas à une vingtaine de familles du territoire.

La dernière collecte nationale de novembre organisée sous l'égide de la banque alimentaire auprès des magasins Carrefour de Saint Antonin et de l'épicerie de Penne a permis, grâce à l'aide de quelques bénévoles du territoire Penne-Vaour de rassembler plus d'une tonne de denrées.

Les familles qui sont dans le besoin peuvent contacter Madame Noisette, présidente (tel : 06 41 07 24 58) ou Marie Lauque assistante sociale de C'Vital (tel : 06 70 24 94 73).

La prochaine collecte de printemps aura lieu **en mai** sur les supermarchés de Cordes, Cagnac, Saint Antonin et sans doute l'épicerie de Penne.

Si vous avez un moment de disponibilité (2h) n'hésitez pas à contacter la présidente ou la mairie de Penne qui transmettra.

Repas scolaires

La qualité des denrées alimentaires devient une préoccupation majeure et inquiétante pour nous tous et évidemment davantage pour les petits enfants de nos écoles.

C'est pourquoi des parents d'élèves des quatre écoles, les deux vice-présidents « écoles et social », la secrétaire de mairie et les cuisiniers de Fontbonne travaillent actuellement à améliorer la qualité de ces repas. Ceci dans la continuité des repas et produits « circuits courts » que nous avons mis en place en 2012 avec l'aide de l'association ADEART (Association pour le Développement des Emplois Agricoles et Ruraux du Tarn).

Malheureusement, cette association a, faute de financement suffisant du Conseil Départemental, arrêté ce service de mise en réseau des producteurs et de livraison des produits à la cuisine de Fontbonne.

Nous essayons donc par d'autres moyens « internes » de maintenir la logistique précédente. Néanmoins, nous nous heurtons à des problèmes importants d'approvisionnement, de régularité, et de choix faute de plate-forme de producteurs structurée.

Vous trouverez ci-dessous une enquête réalisée par des parents d'élèves des 4 écoles : (Penne, Vaour, Cordes et Milhars) de la 4C et le jardin d'enfants de Milhars auprès de 135 familles.

L'objectif étant d'introduire encore davantage de produits « locaux », de réduire la consommation de viande, d'en améliorer la qualité, et de tenir les prix de repas (actuellement 3,60€ sans augmentation depuis 2013)

PS : La cuisine intercommunale de Fontbonne, pour un budget de fonctionnement de l'ordre de 160 000€, achète pour environ 80 000 € annuels de produits alimentaires, dont 10% l'an passé à l'épicerie de Penne et environ 6 000 euros de produits locaux.

SYNTHÈSE SONDAGE CANTINE VAOUR – MILHARS – CORDES – PENNE NOVEMBRE 2017

1/ Seriez-vous favorable à l'introduction de davantage de produits issus de productions locales dans les repas des enfants ?

Absolument favorable	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Absolument défavorable
80 %	16,5 %	3,5 %	0 %
96,5 %		3,5 %	

2/ Seriez-vous favorable à l'introduction de davantage de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas des enfants ?

Absolument favorable	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Absolument défavorable
60 %	33 %	5 %	2 %
93 %		7 %	

3/ En cas d'avancée qualitative des repas, seriez-vous prêt à payer un peu plus cher le repas servi à vos enfants ?

Oui	Non	Si oui, quelle serait pour vous l'augmentation maximale par repas ?
66 %	34 %	+ 0,70€

4/ Estimez-vous important d'être informé de la provenance des produits entrant dans la composition des repas ?

Très important	Plutôt important	Peu important	Absolument pas important
54 %	36 %	9,5 %	0,5 %
90 %		10 %	

5/ Si l'équilibre nutritionnel est respecté, seriez-vous favorable à la diminution de la part de viande dans les repas ?

Absolument favorable	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Absolument défavorable
49 %	30 %	9,5 %	11,5 %
79 %		21 %	

6/ Pour vous, dans quel ordre d'importance classeriez-vous ces éléments ? Classer de 1 à 4.

Produits locaux **1** Produits bio **2** Repas bon marché **3** Viande à tous les repas **4**

1- Ne doutez plus, trie les aérosols!

Chaque année la collecte sélective est en augmentation; malgré tout, nous pouvons toujours mieux faire car certains emballages échappent encore au tri. La faute à qui? La faute au doute!

Trifyl souhaite donc rappeler une consigne simple: tous les EMBALLAGES métalliques se trient et se recyclent.

Aux canettes et boîtes de conserve, ajoutons tous les aérosols vides: **bombe à raser, déodorant, spray fixant, crème chantilly, désodorisant, insecticide.....**direction le bac de tri!

En réalisant ce geste, chacun contribue à économiser de l'énergie et des matières premières. Une action concrète en faveur de l'environnement et contre le réchauffement climatique.

En effet, l'utilisation d'une tonne d'aluminium recyclée évite de rejeter 6 tonnes de CO2 (gaz à effet de serre) dans l'atmosphère. Quand on sait qu'actuellement près de 500 tonnes d'acier et d'aluminium sont réceptionnées chaque année dans le département, puis recyclées, on mesure l'importance du tri.

2- STOP PUB: Agir pour la planète

Les boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies de prospectus, de publicités ou de journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne à 40kg par foyer et par an. Le coût de la collecte et du traitement de ces courriers est à la charge de la collectivité locale donc du contribuable.

Si vous ne lisez pas les imprimés publicitaires et ne désirez plus les recevoir, vous pouvez apposer l'autocollant "STOP PUB" sur votre boîte aux lettres. Cet autocollant signifie le refus de recevoir des imprimés publicitaires et des journaux gratuits sans adresse. **Les publications des collectivités locales** (mairie, communauté de communes, conseil départemental, ...) **ne sont pas concernées.**

Les autocollants sont disponibles en mairie ou à la 4C au 05.63.56.30.46.

**3- Charger un téléphone la nuit, un vaste gaspillage d'énergie!**

Combien sommes-nous à recharger notre téléphone la nuit ? Pourtant, il s'agit d'un très mauvais geste pour la planète et pour notre portefeuille ! Là où le téléphone devrait passer 2 heures à charger, il en passe parfois 8 sur le secteur...

« Même quand le téléphone est chargé à 100%, le transformateur qui se trouve sur la prise, lui, absorbe de l'électricité en permanence ».

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a fait savoir qu'une étape venait d'être franchie puisque l'informatique représente aujourd'hui 14% des factures d'électricité, là où l'éclairage n'en représente que 12% ! La principale raison étant la multiplication des terminaux à recharger et le gaspillage.

Il est vrai que de plus en plus de terminaux doivent être chargés quotidiennement (ordinateur portable, tablette, smart phone, baladeur numérique, etc.). Un grand nombre de ces appareils sont rechargés la nuit par simplicité, mais ce geste coûte non seulement de l'argent à l'utilisateur (environ 70 euros par an) mais représente également un geste néfaste pour la planète.

L'Ademe invite donc tous les français à acquérir le même réflexe que celui d'éteindre la lumière quand on sort d'une pièce, mais pour les objets électriques. A l'échelle de tout le pays, deux centrales nucléaires tournent à plein régime pour palier à cette surconsommation, une perte de 2 milliards d'euros chaque année...

Pensez aussi à utiliser le mode « avion » ou « nuit » pour réduire le temps de charge, une prise programmable afin de planifier l'heure de fin de charge ou un chargeur plus écologique de type solaire ou éolien.

4 - Mobilité: REZO POUCE

Un moyen de se déplacer, de partager un trajet, de rencontrer ces voisins !

Rezo Pouce, c'est un dispositif d'autostop organisé et sécurisé.

C'est aussi plus de trente « arrêts sur le Pouce » dédiés à la pratique de l'autostop sur le territoire.

L'inscription est gratuite, rendez vous directement sur rezopouce.fr.

Plus de renseignements au 05 63 56 11 98 et par mail rezopouce4c@gmail.com

N'hésitez pas, rejoignez le réseau !





Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2013 à 2017 Commune de Penne :

- ♦ population municipale: **576** (dont la résidence habituelle est à Penne)
- ♦ population comptée à part : **18** (dont la résidence est ailleurs mais qui ont conservé une résidence sur le territoire)
- ♦ population totale: **594** (ensemble)



Journée ski à Laguiole
Samedi 3 février 2018

Organisé par Les Amis de Roussayrolles



Fête de l'osier – 10ème édition - Salle Gérard Bosc & La Saulaie - 81170 Milhars.

Atelier taille/bouturage, expo démo & vente vannerie, ateliers vannerie adultes/enfants, atelier osier vivant. Démo forge, présence bouilleur de cru. Expo sur la vallée de Bonnan : histoire, richesse, mystères, faune & flore. 12h repas auberge espagnole.



Pluviométrie

(relevés effectués à Vaour par Thomas Bousquet pour Météo France)

♦ Juillet : 91 mm	Août : 62 mm
♦ Septembre : 69 mm	Octobre : 26 mm
♦ Novembre : 56 mm	Décembre : 159 mm

Mardi 6 mars à Milhars à 20h30 : projection du documentaire « zéro phyto 100% bio » suivi d'un débat.

C'VITAL Assemblée Générale C'VITAL

Vendredi 9 février à 17 h à Milhars à la salle des fêtes

Pétanque

L'amicale pétanque PENNE-VAOUR

vous convie à l'assemblée générale le 26 janvier 20h30 à la salle de la mairie de Penne. Toutes les personnes désireuses de pratiquer la pétanque au terrain de tennis seront



invitées à cette réunion. Les personnes désirant prendre une licence doivent se munir d'un certificat médical ainsi que de deux photos à fournir lors de cette assemblée. Merci à vous toutes et à tous, et à bientôt

L'association Pétanque Penne-Vaour

Association Tennis ASP :

Le Samedi 24 Mars: 1ère édition du Tournoi de Tennis Enfant (de 10h à 18h), de 6 à 13 ans. Animations tennis, apéro, repas du midi.

Du Samedi 14 Juillet au Dimanche 22 Juillet : Tournoi de Tennis l'Amical Pennol, repas tous les soirs, buvette, tournois de pétanque, badminton, animations diverses.

Du Samedi 08 Septembre au Dimanche 23 Septembre: 3ème Open Grésigne, tournoi homologué FFT, repas le Samedi 15 Septembre, grillades et remise des prix le Dimanche 23 Septembre.



Grande fête Familles Rurales sur le thème Rock & Jean,"samedi 3 février 2018, à 19h
Salle des fêtes de Vaour

Affutez vos bottes, graissez vos rotules, ajustez les clous de vos blousons pour cette soirée au programme résolument nord américain : Apéritif, démonstration et concours de danse, animations, repas à l'américaine.



Concert des Money Makers"

Tarifs : entrée & repas adulte 12€, repas enfant 5€, entrée adulte 5 €, entrée enfant gratuite jusqu'à 14 ans. Les bénéfices de cette fête participeront au financement de la sortie famille à la montagne.

Tenue rock fortement appréciée!

Plus d'info au 05 63 56 39 23 afvr@vaour.net

Etat Civil 2^{ème} semestre 2017

Naissances :

WAGNER Mila, née le 30 juillet 2017 à Lavaur, parents domiciliés à Fonblanque
EL OUAHDANI Ismail, né le 30 juillet à Montauban, parents domiciliés à Granier
LOISEL Gabriel, né le 28 août 2017 à Montauban, parents domiciliés au Bourg
DEVAUTOUR Joey, né le 16 octobre 2017 à Montauban, parents domiciliés à Raux
CHARPENTIER Liam, né le 8 décembre 2017 à Lavaur, parents domiciliés à Can

Décès :

ELLENA Isabelle, décédée à Penne le 19 juillet 2017
GRANIER Alice, décédée à Montauban le 03 août 2017

BERNET Solange, décédée à Cepet le 21 août 2017
BESSETTES Bastien, décédé à Penne le 23 septembre 2017
GERVAIS Reine, décédée à Nègrepelisse le 03 octobre 2017
VIDAL Pierre, décédé à Penne le 23 octobre 2017
BESSEDE Sylvestre Marcel, décédé à Montauban le 29 octobre 2017
LACOMBE Sylvia, décédée à Montauban le 30 octobre 2017
VIGNES veuve LACOMBE Renée, décédée à Nègrepelisse le 14 décembre 2017
FLAMANT Perrine, décédée à Toulouse le 11 janvier 2018

Mariages :

DE HERTOGE Antoine et KOMANICKA Lucia, le 27 juillet 2017
ARCHER James et FOUQUE Mathilde, le 26 août 2017
ROUX William et GAILLARD Bénédicte, le 16 septembre 2017
LOISEL Thierry et BARNA Anett, le 07 octobre 2017
MEUNIER Dominique et ROUSSEAU Martine, le 14 octobre 2017